

DECRET N° 81-172 du 10 juin 1981

nommant le Camarade VIVENAGBO Raymond
en qualité de Directeur Général du Mi-
nistère de l'Information et de la Pro-
pagande.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU l'ordonnance n° 75-21 du 24 mars 1975 fixant la composition
du Cabinet du Président de la République et la structure des
Ministères, notamment son article 15 ;

SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la
Révolution Populaire du Bénin ;

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 3 Juin 1981 ;

D E C R E T E :

Article 1er - Le Camarade VIVENAGBO Raymond est nommé Directeur
Général du Ministère de l'Information et de la Propagande.

Article 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions
antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date
de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué
partout où besoin sera.

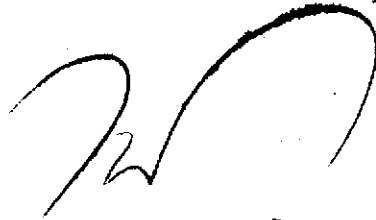
Fait à COTONOU, le 10 juin 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

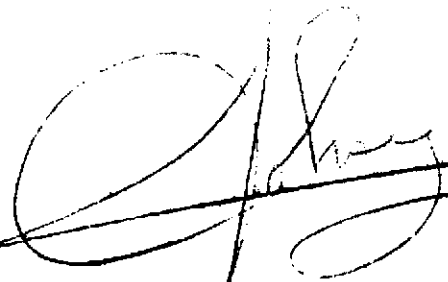
Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,

Le Ministre de l'Information
et de la Propagande,



Isidore AMOUSSOU



Martin Dohou AZONHIHO

Ampliatiions : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 ANR 4 MF 5 MIP 5 autres
Ministères 19 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses sections 4 DCCT-ONEPI-
Gde Chanc. 3 DB-DCF-Solde 6 Trésor 4 DI 4 DPE/MTAS 4 BCP 1 DAFA/
MIP 4 DGM/MIP 2 UNB-FASJEP 4 BN-DAN 4 Intéressé 1 JORPB 1.